

SCOT ET PLU. La Vigie se positionne

La Vigie de Jean-Baptiste Durand souhaite communiquer suite à l'arrêt du SCoT du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et du PLU de Brétignolles-sur-Mer. Le président réaffirme la position non politique de cette association résolument orientée vers l'environnement et l'écologie.

La Vigie souhaite donc exprimer la position suivante : « La CDC de Saint-Gilles-Croix-de-Vie a pris le projet de port de Brétignolles à son compte. Ainsi les conseillers communautaires ont engagé chaque habitant des communes à assumer les dépenses d'éla-

boration d'un projet déjà condamné. Ils ont approuvé le SCoT, ce qui engage les décideurs des 13 autres communes dans la dégradation de Brétignolles sur le plan environnemental, identitaire, économique et social. Pour satisfaire au projet de port, le SCoT supprime la coupure d'urbanisation de la Normandelière. La Vigie fait remarquer l'erreur manifeste d'appréciation de la communauté eu égard aux résultats des 7 avis négatifs sur les 7 enquêtes publiques de 2011 et dénonce la prétention de faire croire aux habitants à une utilité économique et publique d'un projet incapable de satisfaire à la loi littorale et aux exigences environne-

mentales...

Le PLU approuvé par la municipalité de Brétignolles se réfère au SCoT et présente les mêmes erreurs d'appréciation. Il sera soumis à une enquête publique et fera l'objet des avis et des recours qui conviendront. Vanter la mise en place d'une ceinture verte qui au demeurant existe naturellement tout en programmant la disparition d'une zone naturellement verte en lien avec la bande littorale est un abus de confiance. La Vigie demande que la coupure d'urbanisation de la Normandelière soit intégrée définitivement aux documents d'urbanisme et d'y introduire le classement « espace remarquable ».

Relais de conscience

Les décideurs doivent intégrer la conscience de protection de la nature présente maintenant en chaque concitoyen. Le progrès aujourd'hui réside dans de nouvelles orientations qui prendraient impérativement en compte l'environnement pour un véritable développement durable et la préservation des paysages. La Vigie n'est autre que le relais de cette conscience et demande aux responsables d'accomplir leur devoir en favorisant la protection du site de la Normandelière au lieu de programmer sa disparition par l'artificialisation. Elle demande enfin que le bon sens l'emporte avec l'abandon d'un projet dépourvu d'intérêt général qui dénaturerait les lieux de vie existants et qui n'a déjà fait que trop de dégâts financiers jusqu'à la dégradation du site mais aussi avec le dérèglement de l'entente locale. »

■ La Vigie organise une réunion publique d'information samedi 13 août à 18 heures à la salle des fêtes de Brétignolles-sur-Mer, entrée libre.



Le SCoT territorial et le PLU incluent l'éventualité d'une zone portuaire à la Normandelière.